

Compte-rendu sommaire

Présents : Monsieur JACQUET David, Madame CHARON Yveline, Monsieur DAUDIN René, Madame CHEVOLOT Laurence, Monsieur DREUX Bruno, Madame MUGNER Céline, Madame MATTIA-TALBOT Myriam, Monsieur GUYON Laurent, Monsieur RICAULT François, Madame BLANVILLAIN Anita, Monsieur BAILLON Yannick, Madame ALBRECHT Carmen, Monsieur PEREIRA Rogério, Monsieur GUDIN Pascal, Madame HUGUET Catherine, Monsieur LE METTE Philippe, Madame CLEMENT Annick

Absent(es) excusé(es) : Madame CALIXTE Rodeline (donne pouvoir à Monsieur JACQUET), Madame WIELGOSIK Aurore (donne pouvoir à Madame CHEVOLOT).

Secrétaire de séance : Monsieur RICAULT

Les membres présents adoptent le compte rendu de la séance précédente.

01) Extension cabinet médical : avenant n°2 sur le lot n°10 - électricité

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **autorise** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 du lot n°10 - électricité du marché de réhabilitation et Extension de la maison médicale.

02) Giratoire RD2020 : avenant n°1

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **autorise** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention de travaux et d'entretien relative à l'aménagement d'un carrefour giratoire à l'intersection des RD2020, RD954 et RD5 sur la commune.

Faire une demande auprès du Département afin que le panneau « interdiction aux poids lourds » à l'entrée de ville soit remis.

Le Maire propose de budgéter la réfection du passage piéton sur la RD 2020 en direction d'Orléans.

M. GUDIN : Qu'en est-il de l'entretien des autres giratoires ? est-ce que la commune va les reprendre ?

↳ M. JACQUET précise que le Département ne l'a pas proposé.

Il y a un manque d'entretien sur les autres giratoires gérés par le Département. M. Jacquet va solliciter le département pour l'entretien des voiries départementales.

Revoir avec le Syndicat Mixte Artenay Poupry sur l'entretien de la haie et l'accotement sur la piste cyclable en direction d'Autroche.

La commune a demandé au Département la rétrocession de la route d'Autroche. Le Département étudie la demande.

03) Portail familles

Monsieur le maire présente les modifications à apporter suite à la mise en place du Portail Famille :

- Inscription, réservations et modifications :

A réaliser le jeudi avant 9h pour la semaine suivante (au lieu du vendredi)
Et 2 semaines avant le 1^{er} jour des congés scolaires.

- Spécificités tarifaires : repas exceptionnel à 5,70€ (au lieu de 5,00€)

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **fixe** le tarif du repas exceptionnel à 5,70€ à compter du 1^{er} septembre 2023.
- **Accepte** les modifications sur les inscriptions et réservations

04) Ligne de trésorerie

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, a pris les décisions suivantes :

Article 1 : pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, la commune d'ARTENAY **décide** de contracter auprès du Crédit Agricole une ouverture de crédit.

Article 2 : le conseil municipal **autorise** Monsieur le maire à signer le contrat d'ouverture d'une ligne de trésorerie avec le Crédit Agricole.

Article 3 : le conseil municipal **autorise** Monsieur le maire à procéder sans autre délibération aux demandes de versements des fonds et au remboursement des sommes dues, dans les conditions prévues par le contrat d'ouverture d'une ligne de trésorerie du Crédit Agricole.

05) Échanges sur le transfert de la compétence eau potable à la CCBL

M. Jacquet fait un compte rendu de la commission sur le cycle de l'eau organisée par la communauté de communes. Celle-ci explique le transfert de l'eau potable à la CCBL.

La communauté de communes est prête pour un transfert de la compétence eau potable au 1^{er} janvier 2024.

Le prochain conseil municipal prévu début juillet délibérera sur le sujet.

06) Élections sénatoriales : modalités de désignation des grands électeurs

Monsieur le maire explique les modalités de désignation des grands électeurs en vue des élections sénatoriales le dimanche 24 septembre 2023 afin de procéder au renouvellement des mandats de ces derniers au tribunal d'instance d'Orléans.

07) Subventions exceptionnelles

- a) Sapeurs-pompiers de PATAY- ST PÉRAVY

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **attribue** une subvention exceptionnelle à la section des jeunes sapeurs-pompiers de PATAY- ST PÉRAVY.

b) Union Départementale des Associations de Combattants du Loiret

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **attribue** une subvention exceptionnelle à l'Union Départementale des Associations de Combattants et Victimes de Guerre du Loiret.

c) Les Solidaires d'ARTENAY

Madame MATTIA-TALBOT et Monsieur DAUDIN quittent la salle.

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- attribue une subvention exceptionnelle aux Solidaires d'ARTENAY dans le cadre de la fête du livre.

Madame MATTIA-TALBOT et Monsieur DAUDIN réintègrent la salle.

08) Dissolution de l'harmonie : reprise de l'actif

Lors de son assemblée générale extraordinaire en date du 19 décembre 2022, l'harmonie a acté la dissolution de l'association. Il a été précisé que l'ensemble des biens ainsi que l'actif de ladite association seront attribués à la commune d'Artenay.

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **accepte** la reprise de l'ensemble des biens ainsi que l'actif s'élevant à la somme de 2 562,04€ (deux-mille-cinq-cent-soixante-deux euros et quatre centimes).

09) FAJ et FUL

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **décide** de participer au financement du Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) à hauteur de 219,78€ (deux-cent-dix-neuf euros et soixante-dix-huit centimes) ; soit 0,11€ par habitant.

- **décide** de participer au financement du Fonds de Solidarité pour le Logement et dispositif solidarité, énergie, eau et téléphonie, à hauteur de 1 538,46€ (mille-cinq-cent-trente-huit euros et quarante-six centimes) dont 70% pour le FSL et 30% pour les autres dispositifs ; soit 0,77€ par habitant.

Yveline CHARON rajoute qu'il y a très peu de demande de FUL car il y a très peu de distributeur conventionné.

10) Concours des maisons fleuries

Monsieur le maire informe les conseillers de l'ouverture des inscriptions pour la participation aux Maisons fleuries 2023.

L'inscription doit se faire avant le 30 mai 2023 par téléphone (02.38.80.40.17) ou par mail (secretariat1@ville-artenay.fr)

Passage de la commission fin juin

Un bon d'achat au Château d'Auvilliers sera donné aux lauréats.

11) Mission Locale : cotisation 2023

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **décide** d'attribuer une contribution à la Mission Locale de l'Orléanais au titre de l'année 2023.

Monsieur le maire précise qu'ils sont prêts à venir sur la commune au cas où un jeune aurait des problèmes de mobilité.

12) Convention de servitudes avec ENEDIS

Monsieur le maire donne lecture de la convention CS 06 adressée par ENEDIS pour le passage de câble en souterrain le long de la Route Départementale 2020.

Cette convention prévoit une indemnisation à hauteur de 20,00€ (vingt euros) pour l'enfouissement de 35 mètres de lignes électriques.

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **autorise** Monsieur le maire à signer ladite convention.

13) Affaires diverses :

- Épicerie place de l'Hôtel de Ville : réouverture à compter du jeudi 25 mai
- Fermeture définitive du courte-paille vers le 15 juin. Monsieur le maire recherche un repreneur.
- Retour sur les expositions :
 - Vernissage opérète : exposition de grande qualité, organisée sur un an
 - Les « 3 récits » : du 13 au 21 mai à la prison d'étape

De nombreux spectacles, activités vont être proposés durant le printemps et l'été 2023

- Journée spéciale portes ouvertes à la piscine le 8 juillet, dans le cadre des olympiades. Entrée gratuite. Organisées entre la commune et la CCBL.
- Comité Social Territorial : mise en place lors de la 1^{ère} réunion le 28 mars 2023.
Prochaine réunion le mardi 16 mai à 9h30.
- Construction d'un complexe sportif : une réunion est programmée en date du 24 mai à 18h en présence de Monsieur DAZIN, directeur des services techniques de la CCBL.
Les clubs sportifs et le collège sont conviés lors de cette réunion.
- Installation des gens du voyage sur le terrain privé de la CCBL : ils ont tenu leur engagement sur la date de départ et ont fait un don de 140€ au CCAS.
ENEDIS prend en charge l'électricité.
- « Cimetière de demain » : Hélène CHAUDEAU, consultante funéraire, se propose de rencontrer à nouveau les élus afin de faire un point sur « le cimetière de demain ». Le mardi 4 juillet

- Inauguration de la maison médicale et du parking rue du Rabot le mercredi 31 mai :
 - 19h : découpe du ruban à la maison médicale suivi d'une visite des locaux
 - 20h : découpe du ruban du parking rue du Rabot suivi d'un vin d'honneur place de l'église.

- Distributeur automatique alimentaire : Monsieur TOUTAIN, gérant des distributeurs alimentaires « C de chez nous », a proposé à Monsieur le maire d'installer un distributeur.
Voir pour l'emplacement

- Vide grenier organisé par le JCRA le jeudi de l'ascension : nouveauté préinscription sur le mail ouest et le mail sud
- Formation PSC1 le 1^{er} juin pour les agents
- Rdv avec la poste le 27 juin

- Prochains conseils municipaux :
 - Vendredi 9 juin à 19h00 : point unique : élections sénatoriales
 - Lundi 3 juillet à 19h30.

Tour de table

Madame CHEVOLOT

En cours de travail :

- Sur la charte graphique de la commune.
- Mise à jour de l'Artenay Malin afin qu'il soit prêt pour la rentrée de septembre

Monsieur LE METTE

Il faut trouver des solutions pour qu'il n'y ait plus de déjections canines.

↳ Le garde-champêtre n'étant pas assermenté à ce jour, il ne peut verbaliser les infractions.
Passage de la fibre rue de la Croix blanche. Recontacter Loiret Fibre.

Madame CLEMENT

Voir pour mettre des logos sur les véhicules de la commune (Traffic et 206).

Redire aux usagers que la rue de Janville est en sens unique.

Mettre un panneau interdit de tourner à gauche à la sortie des logements 2 rue de Janville.

La signalétique rue de Janville sera refaite sur l'année 2024 car tout s'efface.

Monsieur GUDIN

Voir pour tondre au niveau du STOP à Intermarché car aucune visibilité.

Pourquoi avoir mis les festivités du 16 août sur plusieurs jours ?

↳ Cela permettra de réunir plus de monde sur les activités comme la course de vélos, expositions, le feu d'artifice ...

Monsieur BAILLON

Félicitations à la personne qui a rénové la porte de la Prison.

Très bonne initiative sur l'installation d'un drapeau « EXPO » à la Prison

La toiture à côté de la prison est très endommagée.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21h35.